

## Communiqué de presse

### **L'AQDR Laval se réjouit des recommandations de la Commission *Mourir dans la dignité***

Laval, 22 mars 2012 – L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de Laval (AQDR Laval) est très satisfaite des recommandations de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité.

En septembre 2012, en audition devant la Commission, l'AQDR Laval avait insisté sur l'accès aux services dont la majorité d'entre nous auront besoin en fin de vie. La Commission recommande de faire un portrait des soins palliatifs et d'en assurer l'accès à un stade plus précoce. L'offre de soins palliatifs est actuellement insuffisante et très inégale.

Nous avons aussi demandé de clarifier, expliquer et faire connaître les protocoles reconnus d'interventions de fin de vie. La Commission demande au Collège des médecins d'élaborer un guide et des normes de déontologie. Elle demande aussi un guide d'information pour les patients et leur famille.

Également, le renforcement de la valeur légale du testament biologique nous apparaissait un outil important pour s'assurer du respect de nos volontés quand nous ne sommes plus en mesure de les exprimer. La Commission recommande que des « directives médicales anticipées » soient incluses dans le dossier médical et qu'on incite les citoyens à les préparer et les mettre à jour.

Enfin, concernant le suicide assisté, nous souhaitons qu'on légifère et encadre très strictement ces procédures exceptionnelles afin de s'assurer de la volonté de la personne jusqu'au bout et que tous les soins requis, tant médicaux que psychiques ont été épuisés. C'est ce que recommande la Commission : plusieurs recommandations donnent les balises que devrait poser un tel projet de loi.

La Commission recommande également une étude d'un comité d'expert sur la possibilité pour une personne atteinte d'une maladie dégénérative du cerveau de faire une telle demande de façon anticipée. Là-dessus, nous réservons nos commentaires et les ferons connaître lors de cette étude.

L'AQDR Laval, fondée en 1994, rassemble 4 000 membres et défend les droits culturels, économiques et sociaux des aînés. C'est une section de l'AQDR nationale dont les 47 sections réunissent 30 000 membres dans tout le Québec.

-30-

Source : Anne Falcimaigne, présidente, 450 978-0807 [anne.falcimaigne@gmail.com](mailto:anne.falcimaigne@gmail.com)